



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020222

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/02/2025 6H41 C:005360 I:06185
V/REF : 997769
V/Appel du Lundi 10/02/2025 a 6H41

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01654
IMMEUBLE : LES MARRONNIERS-1654
18A, RUE DES MARRONNIERS
69960 CORBAS

Vaulx en Velin, le 17 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N18A - GARAGES - CONTACTER SI NECESSAIRE MME LUZEWO -PORT.

MOTIF : MERCI D'INTERVENIR EN URGENCE POUR UNE ABSENCE D'ELECTRICITE DANS LES
GARAGES SOUTERRAINS CE QUI NE PERMET PAS LA SORTIE DES VEHICULES

Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 10/02/2025 A 08H00 :
LA PANNE D'ELECTRICITE IMPACTE LE PORTAIL AUTOMATIQUE DES GARAGES EN
SOUS-SOL, LA PORTE AUTOMATIQUE A L'EXTERIEUR ET LES CONTROLE D'ACCES AUX
ALLEES
RECHERCHE DANS LES DIFFERENTES ALLEES, LE TABLEAU ELECTRIQUE N'EST PAS
ACCESSIBLE
OUVERTURE DU PORTAIL AUTOMATIQUE DU SOUS-SOL
PAS DE POSSIBILITE DE DEVERROUILLER LE PORTAIL EXTERIEUR
UN AGENT DE LA SEMCODA SUR PLACE NOUS DEMANDE DE NOUS RETIRER, CE
DERNIER VA PRENDRE CONTACT AVEC LA SOCIETE EN CHARGE DES PORTAILS A
AUTOMATIQUES

OBSERVATIONS : DT AB Email envoyé le 10/02/25 a 10H37 Mme D. CHAMBLAS

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
2,00	H.Ouvrier Electricien le 10/02	1	73,82	147,64



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020222

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,45	39,45
TOTAL H.T.				216,21
T.V.A. a 10,00%				21,62
TOTAL T.T.C.En EURO				237,83

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 997769 du 10/02/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: dominique.chambblas@semcoda.com

Lieu d'intervention

18 A et 18 E Rue des Marronniers
69960 CORBAS

Référence de la Demande

THCELCPCE Tvx hors contra Electricite Partie cne ext. 1

01-EE-3003-ENT-61553100

01654 CORBAS 10 COLL PLS + 10 GAR

Délai

Date limite exécution : 25/02/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
EL00038 BON DE REGUL INTERVENTION EN ASTREINTE 1,00 Prise en charge technique dispatching 1 29,12 29,12 2,00 H.Ouvrier Electricien le 10/02 1 73,82 147,64 Quantité Fournitures - Mise en oeuvre N°BT P.U. HT 1,00 Mise en oeuvre véhicule électricité 1 39,45 39,45 TOTAL H.T. 216,21 T.V.A. à 10,00% 21,62 TOTAL T.T.C.En EURO 237,83	1,00	216,21	216,21	21,62	237,83
Total H.T.					216,21
Total TVA					21,62
Total TTC					237,83

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 10/02/2025

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence.
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Rue des Marronniers 69960 CORBAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **10/02/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 997769